



COMPTE RENDU DES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2022

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à dix-neuf heures trente-cinq, le Comité syndical, légalement convoqué le 21 janvier 2022, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Salle du Comité au siège social du SIETREM, en séance publique, sous la présidence de M. Christian ROBACHE, Président.

INSTANCES

1. Approbation du compte rendu du précédent comité syndical

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (82 voix) :

ADOpte le compte rendu du Comité Syndical du 07 décembre 2021.

FINANCES PUBLIQUES

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (82 voix) :

PREND ACTE de la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire, préalablement à la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022, ainsi que de l'existence de ce rapport.

APPROUVE les orientations budgétaires pour l'année 2022 telles que présentées par le Président et débattues en séance.

RESSOURCES HUMAINES

3. Renouvellement de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de Seine et Marne

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (82 voix) :

APPROUVE la convention unique pour l'année 2022 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.



sietrem

**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2022**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS**

TECHNIQUES

4. Conventions pour la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) et des lampes usagées avec OCAD3E et ECOSYSTEM

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (82 voix) :

VALIDE la prolongation des conventions en cours pour la collecte séparée des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques ménagers et des lampes usagées avec OCAD3E et ECOSYSTEM au moins jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice.

La séance est levée à 20h15